# RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE VOLLEYBALL | SAISON 2021-2022



## 1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués par ordre de prépondérance, la règlementation spécifique ci-dessous, la règlementation générale du RSEQ Montréal et les règlements de la Fédération de volleyball du Québec (FVBQ).

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

## 2. ÉTHIQUE SPORTIVE

Les valeurs de respect et d'éthique sportive sont au cœur des actions et services offerts par le RSEQ Montréal. Nous appliquons les principes d'intervention du programme des 3R de l'éthique sportive soient :

- Respect envers soi-même
- Respect envers les autres
- Responsabilité de nos actions

Le RSEQ Montréal met à la disposition de ses élèves-athlètes, entraîneurs et membres du personnel d'encadrement, un code d'éthique du sport étudiant auquel ils devront se conformer, sous peine de sanction.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations relatives au programme des 3R de l'éthique sportive sur notre site internet : <a href="https://www.rseqmontreal.com/fr/formation/3r-de-lethique-sportive/">https://www.rseqmontreal.com/fr/formation/3r-de-lethique-sportive/</a>

#### 2.1 FORMATION OBLIGATOIRE

Tous les entraîneurs devront avoir suivi durant l'année scolaire une formation sur l'éthique sportive. Si l'entraîneur ne se présente pas à une des formations offertes par le RSEQ Montréal, il sera automatiquement inscrit au stage payant de fin de saison, au coût de 40 \$. Un entraîneur ayant été reconduit au stage payant, présent ou non, devra tout de même défrayer le coût du stage.

#### 2.2 SANCTION

Advenant qu'un entraîneur n'ait pas suivi son stage d'éthique au cours de la saison, ce dernier se verra refuser la possibilité d'agir à titre d'entraîneur lors des parties éliminatoires et lors de la finale et ne pourra être présent qu'à titre de spectateur lors de ces parties (seules les estrades lui seront accessibles). Un entraîneur qui ne respectera pas cette sanction verra son équipe perdre par forfait.

## 3. CATÉGORIES

Catégorie	Date de naissance	
Atome	du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009	
Benjamin	du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008	
Cadet	du 1 <sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2007	
Juvénile	du 1 <sup>er</sup> juillet 2003 au 30 septembre 2005	

## 4. ADMISSIBILITÉ

## 4.1 ADMISSIBILITÉ DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

Un joueur en retard, dûment identifié sur la feuille de match, devra être arrivé au banc de son équipe et être prêt à jouer avant le début de la troisième manche pour pouvoir prendre part à une rencontre.

## 5. CALENDRIER

#### 5.1 NOMBRE DE PARTIES

## Volleyball féminin

Toutes les équipes participeront à une douzaine de matchs par saison. En division 3 seulement, les deux équipes en présence se disputeront quatre (4) manches de 25 points. En division 4, les deux équipes en présence se disputeront trois (3) manches de 25 points.

#### Volleyball masculin

Toutes les équipes participeront à une douzaine de matchs par saison. Les deux équipes en présence se disputeront trois (3) manches de vingt-cinq (25) points.

## 6. NOMBRE DE JOUEURS

Chaque équipe devra se présenter avec un minimum de huit (8) joueurs prêts à commencer la partie. Toute équipe qui ne respecte pas ce minimum sera automatiquement déclarée forfait.

## 7. ARBITRAGE

#### 7.1 ASSIGNATION DES ARBITRES

- Division 3 cadet et juvénile : deux (2) arbitres seront assignés par match en saison régulière.
- Autres catégories : un (1) arbitre sera assigné.

Advenant la présence d'un (1) seul arbitre dans les catégories en exigeant deux (2), la partie devra tout de même se jouer.

#### 7.2 ABSENCE DE L'OFFICIEL

Dans le cas où un entraîneur remplace un arbitre absent, l'entraîneur devra compléter la manche avant de céder sa place à l'arbitre. Tout remplaçant d'arbitre devra signer la feuille de match et, s'il désire être payé, indiquer son nom et son adresse au dos de la feuille de match.

## 8. RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES

## 8.1 BALLON RECOMMANDÉ

Le ballon recommandé est le Baden, modèles : PERFECTION / SCOR - VX5EC / V5S.

## 8.2 RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE LOCALE

- 8.2.1 L'équipe locale devra fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de la partie :
  - Bancs des joueurs
  - Tables pour officiels mineurs
  - Tableau de chronométrage
  - Filets et poteaux règlementaires
  - Feuilles de match
  - Trousse de premiers soins et glace
  - Ballon de match

#### **8.2.2 FILET**

Le filet sera installé aux hauteurs suivantes, selon les catégories :

Catégorie	Hauteur
Juvénile masculin	2 m 43
Juvénile féminin	2 m 24
Cadet masculin	2 m 35
Cadet féminin	2 m 24
Benjamin masculin	2 m 24
Benjamin féminin	2 m 15
Atome féminin	2 m 15

- **8.2.3** L'équipe locale doit assurer la présence d'un (1) officiel mineur ayant les connaissances suffisantes pour jouer son rôle de façon efficace
- **8.2.4** Un entraîneur ne peut pas cumuler deux fonctions au cours d'une partie (ex. : un entraîneur ne peut « marquer » une partie et exercer en même temps sa fonction d'entraîneur. S'il « marque », il perd alors ses privilèges d'entraîneur.).

## 9. SPÉCIFICITÉ DE LA DISCIPLINE

#### 9.1 LIBERO

La règle pour joueur LIBERO sera appliquée pour les catégories cadette et juvénile seulement.

Le joueur LIBERO devra porter un chandail d'une couleur différente de ses coéquipiers.

#### 10. SANCTIONS

- **10.1** Tout joueur et/ou entraîneur qui se verra expulsé d'un match sera automatiquement suspendu pour le (1) match suivant.
  - **10.1.1** À sa deuxième offense, le joueur et/ou l'entraîneur sera suspendu pour les deux (2) matchs suivants.
- **10.2** Tout joueur et/ou entraîneur qui se verra disqualifié d'un match sera automatiquement suspendu pour les deux (2) matchs suivants.
  - **10.2.1** À sa deuxième offense, le joueur et/ou l'entraîneur verra sa situation évaluée par un comité de discipline

#### 11. CLASSEMENT

- 11.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de la façon suivante :
  - Deux (2) points au classement à l'équipe gagnante de chaque manche.
- **11.2** Deux (2) points supplémentaires seront accordés selon le respect de l'éthique sportive. Les points seront accordés de la façon suivante :

Sanction	Application dans le jeu	Point d'éthique	
0 ou 1 avertissement	Carton jaune	2 points	
2 avertissements	Carton jaune	1 point	
3 avertissements ou plus	Carton jaune		
Pénalisation	Carton rouge	O maint	
Expulsion	Carton jaune et carton rouge <u>montrés ensemble</u>	0 point	
Disqualification	Carton jaune et carton rouge <u>montrés</u> <u>séparément</u>		

**Exception**: Un carton jaune ou un carton rouge peut être donné à une équipe, un entraîneur, un assistant entraîneur ou un gérant pour un délai de jeu. Ces cartons ne sont pas comptabilités pour le calcul des points d'éthique.

**11.3** Lorsqu'il y a forfait, le pointage à entrer pour le classement est de 25 à 0 par manche. Seule l'équipe gagnante a droit à ses points d'éthique

## 12. ÉLIMINATOIRES

Toutes les parties éliminatoires se dérouleront en un 3 de 5 de vingt-cinq (25) points (pointage continu), la 5° manche étant de quinze (15) points.